

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 04486

Numéro SIREN : 515 450 088

Nom ou dénomination : SAFRAN SEATS

Ce dépôt a été enregistré le 19/05/2022 sous le numéro de dépôt 9450

SAFRAN SEATS
Société par Actions Simplifiée au capital de 7.556.800,00 €
61 rue Pierre Curie - 78370 Plaisir
515 450 088 RCS VERSAILLES

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Certifiés conformes



Armand SAULAIS
Directeur Juridique
Safran Seats

SAFRAN SEATS
Société par Actions Simplifiée au capital de 7.556.800 €
61 rue Pierre Curie - 78370 Plaisir
515 450 088 RCS VERSAILLES

A. ETATS FINANCIERS

B. ANNEXE

1.	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	8
2.	NOTE PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	10
3.	NOTES SUR LE BILAN	16
4.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	24
5.	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	27

A. ETATS FINANCIERS

Compte de résultat au 31 décembre 2021

(en milliers d'euros)	Note	31.12.2020	31.12.2021
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	3.13	260 220	182 256
Production stockée		-14 584	1 934
Production immobilisée			
Transfert de charge d'exploitation	3.14		
Reprises sur provisions et dépréciations			
Amortissement/dépréciation des immobilisations			
Dépréciation de l'actif circulant		4 292	478
Provisions pour risques et charges		19 051	15 428
Autres produits		39 174	51 927
Produits d'exploitation (1)		308 152	252 022
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommation de l'exercice en provenance de tiers			
Achats stockés d'approvisionnement			
Matières premières		102 317	64 198
Autres approvisionnements			
Variation des stocks d'approvisionnements		3 064	(2 078)
Achats de sous-traitance			
Achats non stockés de matières et fournitures			
Services extérieurs		116 656	114 984
Impôts, taxes et versements assimilés		3 341	2 667
Charges de personnel			
Salaires et traitements		72 920	77 271
Charges sociales		33 978	32 514
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Amortissement/dépréciation des immobilisations		11 080	10 921
Dépréciation de l'actif circulant		193	6 318
Provisions pour risques et charges		3 987	15 666
Autres charges et produits financiers			
Autres charges		261	146
Charges d'exploitation (2)		347 796	322 606
Résultat d'exploitation (1) - (2)		(39 644)	(70 584)
Produits financiers		768	331
Charges financières		1 544	2 719
Résultat financier	3.15	(776)	(2 388)
Résultat courant (avant impôts)		(40 419)	(72 972)
Produits exceptionnels		343	356
Charges exceptionnelles		662	135
Résultat exceptionnel	3.16	(319)	221
Participation		(440)	455
Impôts (Crédit d'impôt CIR)		2 449	2 812
Total des produits		311 712	255 521
Total des charges		349 562	325 915
Résultat net (profit)		(37 850)	(70 393)

Bilan au 31 décembre 2021

ACTIF	<i>Note</i>	31.12.2020	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2021
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3.1	8 445	20 239	(9 928)	10 311
Immobilisations corporelles	3.1	35 691	111 252	(74 553)	36 699
Immobilisations financières	3.1		0		0
Titres de participations	3.1	1 625	1 625		1 625
Autres immobilisations financières		115	134		134
Actif immobilisé		45 876	133 250	-84 480	48 770
Stocks et en-cours	3.2	85 853	105 636	(21 966)	83 669
Avances et acomptes versés sur commandes	3.3	6 959	7 440		7 440
Créances d'exploitation	3.3	85 256	75 194	(567)	74 627
Créances diverses	3.3	13 239	18 668		18 668
Comptes courants	3.3	4 963	7 208		7 208
Valeurs de placement		0			0
Disponibilités		6			0
Charges constatées d'avance	3.5	130	529		529
Actif circulant		196 406	214 675	-22 533	192 142
Prime de remboursement des emprunts					
Ecart de conversion - Actif	3.6				-
Total actif		242 282	347 925	-107 014	240 911

Comptes annuels 2021
SAFRAN SEATS

PASSIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31.12.2020	31.12.2021
Capital social	3.7	20 000	7 557
Autres éléments de capitaux propres	3.7	(23 795)	31 640
Résultat de l'exercice	3.7	(37 850)	(70 393)
Capitaux propres		(41 645)	(31 197)
Avances et dettes conditionnées			
Autres fonds propres		0	0
Provisions pour risques et charges	3.8	46 853	46 709
Provisions pour risques et charges		46 853	46 709
Emprunts obligataire	3.9		
Dettes financières	3.9		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3.9	1 699	2 013
Dettes d'exploitation	3.9	68 796	74 568
Dettes diverses	3.9	164 787	147 846
Produits constatés d'avance	3.11	1 793	971
Dettes financières, d'exploitation et diverses		237 074	225 399
Ecart de conversion - Passif	3.12		
Total passif		242 282	240 911

B. ANNEXE

La société Safran Seats est détenue de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris. A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par Safran SA, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909. Ce qui exonère Safran Seats de publier ses propres comptes consolidés.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire. Dans la suite de ces notes annexes, la société Safran Seats sera dénommée la Société.

L'exercice clos le 31 décembre 2021 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 236.861.277 euros.

Le résultat net comptable est une perte de 70.393.477,15 euros.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Note 1 - Impacts de la pandémie Covid-19

Au cours de l'année 2021, les pays sont confrontés à des situations sanitaires très différentes ainsi qu'à un rythme de déploiement hétérogène de la vaccination avec des impacts sur les conditions du trafic aérien, sous-jacent de l'activité de la Société.

Toutefois, les dernières tendances du trafic aérien confortent l'amélioration attendue. La Société gère cette reprise de l'activité au mieux que ce soit en termes de contrôle des coûts, de chaîne d'approvisionnement et de stocks, ce qui lui permettra de sortir renforcée de cette crise.

Même si la Société constate un renforcement de la reprise mois après mois depuis le début du second semestre 2021, des plans d'économies ont été mis en place pour poursuivre les efforts initiés en 2020 :

- Poursuite de l'activité partielle ;
- Optimisation des schémas industriels (incluant pour Safran Seats la démolition du site d'Issoudun- Lucien Coupet, et le lancement du projet de regroupement des activités sièges techniques et habillage sur le site d'Issoudun-La Limoise) ;
- Contrôle rigoureux des coûts opérationnels et des CAPEX ;
- Maîtrise des engagements d'investissement ;
- Plan de départs volontaires.

1.a. CONTINUE D'EXPLOITATION ET LIQUIDITES

La société utilise le système de centralisation de trésorerie du Groupe Safran lui permettant de gérer de façon optimale tant ses besoins que ses excédents de trésorerie.

Le Groupe dispose des liquidités suffisantes pour financer la poursuite de l'ensemble des activités de la société.

1.b. PLAN D'ADAPTATION

L'objectif sur l'année 2021 était de maintenir un contrôle strict des coûts dans le cadre d'une reprise de l'activité progressive.

Suite à l'accord sur la Transformation d'Activité signé en juillet 2020, la Société a continué à adapter ses effectifs tout en préservant l'emploi et les compétences.

Dans un contexte encore incertain, le recours à l'activité partielle a perduré mais dans une moindre mesure pour accompagner la reprise.

L'indemnisation publique au titre des différents dispositifs d'activité partielle en France a été comptabilisée en diminution des charges de personnel.

La Direction du groupe Safran a signé le 21 Octobre 2021 avec les organisations syndicales représentatives un accord destiné à définir les modalités de la sortie de la crise liée à la Covid-19. Cet accord prévoit entre autres le versement d'un supplément de participation sur l'année 2022 au titre de l'exercice 2021, des négociations annuelles obligatoires en 2022 et une diminution continue de l'activité partielle longue durée.

1.c. PRESENTATION DES IMPACTS COVID-19

Les impacts de la pandémie sur l'activité de la Société affectent l'ensemble du compte de résultat et du bilan et ne sont pas isolés. La définition du résultat exceptionnel est sans changement par rapport aux exercices précédents.

1.d. AUTRES ACTIFS

Evaluation des stocks et encours

La valorisation des stocks et encours tient compte du retraitement de la sous activité (sous absorption des frais fixes) qui a été considérée comme une charge de la période.

Créances Clients

La Société continue de suivre étroitement le risque clients pour sécuriser les encours déjà nés et futurs.

Il est apporté une attention particulière aux compagnies aériennes et notamment à celles placées en procédure collective ou ayant annoncé des plans de restructuration.

Les créances et actifs présentant un risque (défaut de paiement à l'échéance, procédure de redressement judiciaire) ont été provisionnés au cas par cas.

Note 2 - Opérations sur capital et changement de forme sociale au cours de l'exercice 2021

Par suite de cessions par les actionnaires minoritaires de leurs actions, la totalité du capital est détenue depuis le 2 juillet 2021 par l'associé unique, Galli Participations.

Suivant décisions de l'Actionnaire Unique le 5 juillet 2021, il a été procédé à :

- une réduction du capital de la Société motivée par des pertes, d'un montant de 586.950 euros par voie de réduction du pair de chacune des 776.522 actions à 25 euros et à l'imputation du montant de cette réduction de capital sur les pertes sociales figurant au report à nouveau, le report à nouveau étant ainsi ramené de (62.815.853,29) euros à (62.228.903,29) euros,
- une augmentation de capital d'un montant de 7.556.800 euros, par émission de 302.272 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 264 euros, soit une valeur nominale de 25 euros assortie d'une prime d'émission de 239 euros par action (prime d'émission totale de 72.243.008 euros), souscrite en totalité par Galli Participations par compensation avec une créance liquide et exigible qu'elle détenait sur la Société,
- une réduction du capital de la Société motivée par des pertes d'un montant de 19.413.050 euros, aux fins d'apurer une partie des pertes sociales figurant au report à nouveau (ramené de (62.228.903,29) euros à (42.815.853,29) euros), par voie de réduction du nombre des actions, ramenées de 776.522 à 0,
- l'imputation des pertes sociales restantes, de 42.815.853,29 euros sur la prime d'émission résultant de l'augmentation de capital susvisée, le poste prime d'émission étant ainsi ramené de 72.243.008 euros à 29.427.154,71 euros.

A l'issue de ces diverses opérations, définitivement réalisées le 21 juillet 2021, le capital social s'élève à 7.556.800 euros, divisé en 302.272 actions d'une valeur nominale de 25 euros chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées, intégralement détenues par Galli Participations.

En conséquence de ces opérations, il a été constaté, au 21 juillet 2021, la reconstitution des capitaux propres de la Société, hors résultat de l'exercice.

Le 30 septembre 2021, l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société, de société anonyme en société par actions simplifiée (SAS) et adopté les statuts de la Société sous sa nouvelle forme de SAS.

2. NOTE PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Règles et méthodes comptables

2.1.1. Référentiel appliqué

Les comptes sociaux au 31 décembre 2021 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon les dispositions du Plan Comptable Général tels que définis dans le règlement ANC 2014-03 (version consolidée au 1er janvier 2021).

Les recommandations et observations de l'ANC (dont les mises à jour de l'année 2021) relatives à la prise en compte des conséquences de l'évènement Covid-19 dans les comptes de la société ont été appliquées.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
 - Permanence des méthodes,
 - Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.2. Immobilisations incorporelles

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève,
- les logiciels d'application sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée de un à cinq ans,

Les dépenses de R&D sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues.

Le fonds de commerce de l'activité après-vente de sièges aéronautiques acquis auprès de la société Zodiac Services Europe en 2018 ne fait pas l'objet d'un amortissement, mais d'un test de dépréciation annuel documenté par la Société.

2.3. Immobilisations corporelles

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération. Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

2.3.1. Amortissements

Les principales durées d'utilisation sont :

- construction : 20 ans,
- installations techniques, matériel et outillage : entre 3 et 8 ans,
- mobilier et agencements : 10 ans,
- matériel informatique : 3 / 4 ans,
- matériel de transport : 4 / 5 ans.

Pour les immobilisations fiscalement amortissables en dégressif la différence entre dotation linéaire et dotation totale est comptabilisée en amortissements dérogatoires.

2.3.2. Dépréciations

Si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour la Société.

2.4. Immobilisations financières

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition. Une dépréciation des titres de participation doit être comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire des titres est appréciée soit :

- en fonction du cours de bourse moyen du dernier mois précédent la clôture, pour les participations cotées,
- en fonction de la quote-part de situation nette corrigée, le cas échéant, des plus-values latentes significatives nettes des impôts correspondants,
- en fonction de la valeur intrinsèque des fonds propres, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus (valeur d'entreprise), diminuée, le cas échéant, de l'endettement.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

2.5. Stocks et travaux en cours

2.5.1. Valeurs brutes

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont valorisés au coût de revient (coût d'acquisition ou de production), déterminé selon la méthode du FIFO ou à la valeur probable de réalisation si celle-ci est inférieure. Aucun frais financier n'est inclus dans la valorisation.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production pour les charges directes et indirectes de production, et au prix moyen pour la consommation de matière.

Le coût de revient est déterminé sur la base d'une capacité normale de production, excluant ainsi l'effet potentiel d'une sous-activité.

2.5.2. Dépréciations

Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient des stocks et travaux en cours est supérieur à la valeur de réalisation, notamment en raison de l'absence de perspective de vente, de la rotation considérée comme très lente ou d'obsolescence.

Les stocks, présentant le risque d'une valeur de marché inférieure à leur valeur comptable, sont dépréciés dans une plage de 45% à 90%.

2.6. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée sur les créances lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

Les dettes et créances en devises sont converties au cours en vigueur au 31 décembre. Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion actif et passif prévus à cet effet. Les pertes de change latentes qui ne sont pas compensées par une couverture de change font l'objet d'une provision pour risque.

2.7. Disponibilités

Les disponibilités sont constituées essentiellement des comptes bancaires créditeurs détenus par la Société. Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existant à la clôture des comptes sont converties au cours en vigueur au 31 décembre. Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés en résultat financier.

2.8. Créances diverses / Dettes diverses (en fonction)

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe, la société Safran a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la société Safran. Le poste « Dettes diverses » est essentiellement constitué du compte courant Safran SA.

2.9. Provisions réglementées

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiquées sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

2.10. Provisions pour risques et charges

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie. Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable. Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la société.
- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :
 - Les provisions « Concessions, amendes et pénalités » couvrent l'estimation du risque lié aux engagements commerciaux pris lors de la négociation des commandes au titre de concessions et autres litiges potentiels,
 - La provision pour environnement couvre les frais de réhabilitation d'un site historique de la société dont la fermeture a été décidée au cours de l'exercice 2018,
 - Les provisions pour garanties couvrent les incidents durant la période de garantie,
 - Les provisions pour litiges concernent les fins d'affaires et les affaires prudhommales en cours.
 - retraites et autres avantages assimilés.

2.10.1. Retraites et engagements assimilés

Note 3 - Changement de méthode comptable

Modification du 5 novembre 2021 de la recommandation ANC 2013-02 du 07 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite

Mise en œuvre :

La Société a pris note de la modification de la recommandation 2013-02 et a examiné son champ d'application au titre de la répartition du coût des services associés à un régime de prestations définies.

La Société a identifié que les indemnités de fin de carrière qu'elle provisionne étaient les principaux avantages long terme concernés.

La Société a choisi comme le permet la nouvelle recommandation de l'ANC, d'adopter la méthode qui est conforme à celle introduite par l'IFRS IC.

Jusqu'alors, la dette était étalée de manière linéaire entre la date d'embauche du salarié et la date de départ à la retraite.

Dorénavant, la dette sera étalée de façon linéaire uniquement sur les dernières années correspondant à la borne inférieure du palier de droits atteint par le bénéficiaire au moment de son départ à la retraite ou à partir de la date d'embauche si la période d'activité avant la retraite est inférieure.

Première application :

Etant appliquée au titre de l'exercice en cours à la date de publication de la recommandation, ce changement de méthode est traité comme un changement de réglementation.

L'impact de ce changement est comptabilisé en contrepartie des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2021 au poste report à nouveau.

La provision pour indemnité de départ à la retraite n'étant pas déductible fiscalement, l'impact du changement n'a pas d'effet impôt dans les comptes sociaux.

L'application de la modification de la recommandation de l'ANC a pour effet :

- Une augmentation des capitaux propres de 1 257 K€
- Corrélativement une diminution de la provision pour avantages au personnel de 1 257 K€

2.11. Opérations en devises

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran, le cours couvert, est appliqué à l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats. Par ailleurs, les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement.

A la date de clôture :

- Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran :
 - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, sans incidence sur le compte de résultat,
 - L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires,
- Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrit en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat financier.

- La composante en devise des provisions pour perte à terminaison et/ou d'engagement de livraison en euro, est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte, pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran.

2.12. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à la vente de sièges aéronautiques, aux frais de développements associés et aux pièces détachées et services correspondants.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société, lorsqu'il peut être évalué de façon fiable et lorsque la Société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens et des services.

2.13. Résultat exceptionnel

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général défini au règlement ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016. Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

2.14. Impôts sur les bénéfices et intégration fiscale

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1^{er} janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue entre la Société et la société Safran SA prévoit que la Société comptabilise la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et que la société Safran SA enregistre le solde de l'impôt dû au titre du résultat fiscal d'ensemble.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Valeurs brutes

	31.12.2020	Acquisitions, apports, création, augmentation	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2021
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Frais de recherche et de développement					0
Concessions et droits similaires					0
Fonds de commerce et droit au bail	2 240	1 035			3 275
Autres immobilisations incorporelles	13 148	870	558		14 576
Immobilisations incorporelles en cours	613	2 333	(558)		2 388
Avances et acomptes					0
Immobilisations incorporelles	16 001	4 238	0	0	20 239
Terrains	208				208
Constructions	24 342	1 182			25 524
Installations, matériel, outillages	62 866	6 656	4 259	-29	73 753
Autres immobilisations corporelles	7 940	118	233		8 291
Immobilisations corporelles en cours	6 367	1 602	(4 492)		3 476
Avances et acomptes	0				0
Immobilisations corporelles	101 723	9 557	0	-29	111 252
Participations financières	1 625				1 625
Créances rattachées à des participations	0				0
Autres immobilisations financières	115	20			134
Immobilisations financières	1 740	20	0	0	1 759

Amortissements

	31.12.2020	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2021
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement						0
Concessions et droits similaires						0
Fonds de commerce et droit au bail	40					40
Autres immobilisations incorporelles	7 516	2 372				9 888
Immobilisations incorporelles en cours						0
Avances et acomptes						0
Immobilisations incorporelles	7 556	2 372	0	0	0	9 928
Terrains	18					18
Constructions	18 159	1 045				19 205
Installations, matériel, outillages	40 994	6 824				47 818
Autres immobilisations corporelles	6 861	651				7 512
Immobilisations corporelles en cours						0
Avances et acomptes						0
Immobilisations corporelles	66 032	8 520	0	0	0	74 553
Participations financières						0
Créances rattachées à des participations						0
Autres immobilisations financières						0
Immobilisations financières	0	0	0	0	0	0

Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre de l'e
				Brut	Net			
(en milliers d'euros)								
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)								
Dénomination - siège social								
Participation (10 % à 50 % du capital détenu)								
Participation Zodiac US	0	1 644 174 k\$	2,49	1 625 k€	1 625 k€			
Participation Safran Seats Asia	1 SGD	4,2 k\$	100	0	0	0	0	10 23

3.2. Stocks et en-cours

	31.12.2020	31.12.2021
(en milliers d'euros)	Net	Net
Matières premières et approvisionnements	53 561	51 097
Produits finis	1 982	1 390
En-cours de production	30 310	31 183
Marchandises	(0)	
Total	85 853	83 669

3.3. Créances

Au 31 décembre 2021, les créances se répartissent comme suit :

	Brut au 31.12.2021	< 1 an	> 1 an à 5 ans	+ 5 ans
(en milliers d'euros)				
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	7 440	7 440		
Créances clients et comptes rattachés	75 194	75 194		
Créances fiscales et sociales	10 916	10 916		
Autres créances d'exploitation	95	95		
Créances d'exploitation	93 645	93 645	0	0
Créances diverses	7 657	7 657		
Comptes courants	7 208	7 208		
Charges constatées d'avance	529	529		
Ecart de conversion actif	0			
Créances diverses	15 394	15 394	0	0
Dépréciations	(567)	-567		
Total	108 472	108 472	0	0

3.4. Produits à recevoir

	31.12.2020	31.12.2021
(en milliers d'euros)		
Créances rattachées à des participations	1 625	1 625
Autres immobilisations financières	115	134
Créances d'exploitation	16 920	20 241
Autres créances	8 075	16 647
Total	26 735	38 647

3.5. Charges constatées d'avances

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2021 sont de 529,1 K€.

3.6. Ecarts de conversion actif et primes de remboursement des emprunts

Il n'existe pas d'écarts de conversion actif au 31 décembre 2021.

3.7. Capitaux propres

Au 31 décembre 2021, le capital social de Safran Seats est composé de 302.272 actions pour un montant de 7.556.800 €. Ces actions sont détenues en totalité par la société GALLI PARTICIPATIONS.

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	302 272			25
Actions de présence				

(en milliers d'euros)	31.12.2020	Changement de méthode (*)	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31.12.2021
Capital social	20 000			7 557	(20 000)	7 557
Autres éléments de capitaux propres	0					0
Primes d'émission de fusion, d'apport	1 405		(44 221)	72 243		29 427
Ecarts de réévaluation	0					0
Réserve légale	2 000		(2 000)			0
Réserves indisponibles	0					0
Réserve statutaire et contractuelle	0					0
Réserves réglementées	0					0
Autres réserves	8 954		(8 954)			0
Report à nouveau	(75 175)	1 257	55 175		20 000	1 257
Acompte sur dividendes	0					0
Subventions d'investissements	0					0
Provisions réglementées	1 171			134	(350)	955
Résultat de l'exercice	0				(70 393)	(70 393)
Total	(41 645)					(31 197)

(*) Impact du changement de méthode lié à la mise à jour de la recommandation 2013-02 de l'ANC relative à la répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies (cf note 2 Changement de méthode)

3.8. Provisions réglementées et provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31.12.2020	Changement de méthode (*)	Dotations	Reprises		31.12.2021
				sans objet	avec utilisation	
Amortissements dérogatoires	1 171		134	(350)		955
Autres provisions réglementées						-
Total provisions réglementées						-
Total provisions réglementées	1 171					955
Lettres d'engagement	3 847			(1 026)	(79)	2 741
Amendes et pénalités	1 584		505		(1 247)	842
Environnement	11 100			(1 309)	(1 396)	8 395
Concessions	794		3 544	(63)	(640)	3 634
Garanties	7 997		3 927	(2 851)	(1 431)	7 643
Engagements de retraite et assimilés	17 005	-1 257	1 851		(587)	17 011
Pertes à terminaison et pertes en carnet	0					-
Litiges	1 858				(990)	868
Autres (Provision AGA)	2 668		6 738		(3 832)	5 574
Total provisions pour risques et charges	46 853					46 709
Résultat d'exploitation						
Résultat financier						
Résultat exceptionnel						
Total						

(*) Impact du changement de méthode lié à la mise à jour de la recommandation 2013-02 de l'ANC relative à la répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies (cf note 2 Changement de méthode)

Engagements de retraite et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2021
Taux d'actualisation	0,50%	1,00%
Taux d'inflation	1,75%	1,75%
Taux de rendement des actifs	0,50%	1,00%
Taux d'augmentation des salaires	Table par âge	Table par âge
Age probable de départ personnel cadre	64	64
Age probable de départ personnel non cadre	62	62
Table de mortalité utilisée	INSEE 2013-2015 / TGHF05	INSEE 2013-2015 / TGHF05

	31.12.2020	31.12.2021	Régimes de retraites à prestations définies	Indemnité de départ à la retraite
(en millions d'euros)				
Valeur actualisée de l'obligation	(20 171)	(16 080)		(16 080)
Valeur de marché des actifs de couverture	0	0		
Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) aux actifs de couverture	(20 171)	(16 080)	0	(16 080)
Ecarts actuariels et coût des services passés non comptabilisés au bilan	5 404	1 422		1 422
Engagements provisionnés au bilan	(14 767)	(14 657)	0	(14 657)
Coût des services rendus	1 554	1 461		1 461
Coût financier	114	92		92
Amortissement des écarts actuariels	202	183		183
Événements spéciaux	0	0		
Charge	1 870	1 735	0	1 735
Rendement attendu des actifs de couverture	0	0		
Prestations payées	(817)	(587)		(587)
Variation de provision - dotation (reprise)	1 053	1 148	0	1 148

3.9. Dettes financières, dettes d'exploitation et dettes diverses

(en milliers d'euros)	Bruts au 31.12.2021	A 1 an ou plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire	-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-			
Billets non garantie de trésorerie	-			
Emprunts et dettes financières divers	-			
Dépôts et cautionnements reçus	-			
Autres emprunts et dettes assimilés	-			
Dettes rattachées à des participations	-			
Intérêts courus	-			
Dettes financières	0	0	0	0
Avances et acomptes reçus sur des encours	2 013	2 013		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 831	40 831		
Dettes fiscales et sociales	23 998	23 998		
Autres dettes d'exploitation	9 252	9 252		
Dette d'exploitation	76 094	76 094	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	488	488		
Dettes diverses	147 846	147 846		
Ecart de conversion passif	-	0		
Dettes financières, d'exploitations et diverses	148 334	148 334	-	-
Produits constatés d'avance	971	971		
Total	225 399	225 399	-	-

3.10. Charges à payer

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2021
Dettes financières (intérêts courus)	0	0
dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 489	18 348
Dettes sociales	14 024	15 157
Dettes fiscales	1 198	1 054
Autres dettes	2 763	1 209
Total	37 474	35 767

3.11. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance au 31 décembre 2021 sont de 971,3 K€.

3.12. Ecarts de conversion passif

Il n'existe pas d'écart de conversion passif au 31 décembre 2021.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.13. Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2021
Sièges passagers	158 196	67 525
Sièges équipages	8 550	8 705
Composants aéro (M10C)	9 625	14 262
Matières première (M11C+M11M)		11 231
Services	3 286	3 388
Ventes d'études	7 497	13 466
Autres	73 067	63 680
Total	260 220	182 256

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2021
France	41 271	45 873
Export	218 948	136 383
Total	260 220	182 256

3.14. Transfert de charges

Il n'existe pas de transferts de charges au 31 décembre 2021.

3.15. Résultat financier

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2021
Dividendes reçus et autres produits de participation		
Intérêts et produits assimilés		
Dépréciations des titres de participation		
Autres reprises de provisions financières		
Différences positives de change	768	331
Produits financiers	768	331
Dépréciations des titres de participation		
Autres dotations aux provisions financières		
Intérêts et charges assimilés	564	1 597
Différences négatives de change	981	1 122
Charges financières	1 544	2 719
Résultat financier	(776)	(2 388)

3.16. Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2021
Variation des provisions réglementées	299	350
Produits sur opérations de gestion	44	7
Produits sur opérations en capital		
Charges sur opérations de gestion	(421)	(1)
Charges sur opérations en capital		
Autres	(241)	(134)
Produits exceptionnels	(319)	221

3.17. Impôt sur les bénéfices

La société est dans le périmètre d'intégration fiscale du Groupe Safran. Conformément à la convention d'intégration, la charge d'impôt supportée par la société correspond à l'impôt qu'elle aurait dû verser si elle n'était pas membre du Groupe.

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	(72 972)		(72 972)
Exceptionnel	221		221
Participation	(455)		(455)
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..	2 812		2 812
Total	(70 393)	0	(70 393)
Taux d'impôt			26,50%

3.18. Accroissement et allègements de la dette future d'impôt

(en milliers d'euros)	31.12.2021	
ACCROISSEMENT DE LA BASE FUTURE D'IMPOTS	Accroissement de la base future d'impôt :	Impôt futur sur :
Provisions réglementées		
Amortissements dérogatoires	0	0
Provisions pour investissements	0	0
...	0	0
Ecart latents de taux de change	0	0
Autres	0	0
...	0	0
Total	0	0
ALLEGEMENT DE LA BASE FUTURE D'IMPOTS	Allègement de la base future d'impôt :	Impôt futur sur :
Charges non déductibles de l'année de comptabilisation		
Contributions fiscales et parafiscales (ORGANIC) 2021	267	69
Réajustement Concessions 2021	1 938	501
Provisions pour engagements de retraites et assimilés 2021	1 644	425
Effort construction OCIL 2021	305	79
Prov. ATA	225	58
Participation 2021	455	118
Total	4 834	1 249
Déficit reportable	-58 915	-18 865
Total	-58 915	-18 865

4. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

4.1. Engagements hors bilan et passifs éventuels

Il n'existe pas d'engagements hors bilan au 31/12/2021.

4.1.1. Engagements de crédit-bail

Il n'existe aucun contrat de crédit-bail, uniquement des engagements de longue durée.

4.1.2. Autres engagements commerciaux

Il n'existe aucun engagement relatif à des contrats de location simple.

4.1.3. Instruments financiers et de couverture

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Safran SA, une couverture de change est accordée par Safran SA à la Société par laquelle Safran SA s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et Safran SA s'engage à reverser à la Société tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés au moins une fois par an.

Au cours de l'exercice 2021, le principal cours couvert dont a bénéficié la Société de la part de Safran SA a été le suivant : 1 EUR = 1,16 USD

4.1.4. Autres engagements financiers donnés ou reçus

Néant

4.2. Effectif moyen

	31.12.2020	31.12.2021
Ingénieurs et cadres	619	629
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	492	452
Ouvriers	522	467
Effectif salarié	1 633	1 549
Personnel mis à disposition	83	110
Effectif total	1 716	1 658

4.3. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat n'est pas fourni dans la mesure où le document de référence annuel du Groupe Safran mentionne cette information.

* * *

SAFRAN SEATS

Société par actions simplifiée au capital de 7.556.800,00 €
61 rue Pierre Curie - 78370 Plaisir
515 450 088 RCS VERSAILLES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 16 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 16 mai,

La société Galli Participations, société par actions simplifiée au capital de 334.035.492,20 euros, ayant son siège social situé 2, boulevard du Général Martial Valin - 75015 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 402 112 403, Associé Unique de la Société, a pris les décisions se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Décision à prendre en application des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce ;
- Pouvoirs pour les formalités.

L'Associé Unique reconnaît qu'ont été régulièrement mis à sa disposition les documents suivants :

- les statuts de la Société,
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes,
- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- le rapport du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2021,
- les projets de décisions soumises à son approbation,

ainsi que tous autres documents et renseignements qui, en application des dispositions législatives et réglementaires, doivent lui être adressés ou être tenus à sa disposition au siège social.

Exposé préliminaire :

A titre préliminaire, il est indiqué que depuis le début du conflit en Ukraine, le jeudi 24 février 2022, Safran a activé une cellule de crise au niveau Groupe afin de suivre l'évolution de la situation, d'anticiper et de traiter les conséquences sur ses activités, clients, partenaires et fournisseurs et d'assurer la sécurité de ses collaborateurs.

Les récentes sanctions décidées à l'encontre de la Russie par les autorités américaines et européennes s'appliquent aux activités et produits aéronautiques. En conformité avec ces décisions, Safran a suspendu jusqu'à nouvel ordre toutes ses exportations et prestations de services vers ses clients en Russie.

La Société est présente en Russie sur des applications civiles, principalement au travers de la vente de sièges passagers et pièces détachées à des compagnies aériennes russes, ainsi que le développement et la vente future de sièges « techniques » (pilote et copilote) à la société Irkut sur son programme MC-21. Les exportations vers la Russie ont représenté 4,24% du chiffre d'affaires en 2021, soit environ 7.725 millions d'euros.

L'exposition sur les actifs et les passifs sera suivie en fonction de l'évolution du conflit.

La Société n'a aucune présence ni exposition directe en Ukraine.

L'Associé Unique prend acte de cet exposé préliminaire.

Après avoir pris connaissance des rapports du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes, l'Associé Unique prend les décisions suivantes :

Première décision : Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président ainsi que du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième décision : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Associé Unique décide, conformément à la proposition du Président, d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021, de – 70.393.477,15 euros, au compte « Report à Nouveau ».

Le compte « Report à Nouveau » se trouve en conséquence porté à – 69.136.109,86 euros.

L'Associé Unique prend acte du fait qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Troisième décision: Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce

L'Associé Unique prend acte de l'absence de conventions nouvelles entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Quatrième décision: Décision à prendre en application des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport du Président, décide, en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

Cinquième décision: Pouvoirs pour les formalités

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Décision pour faire tout dépôt et publication requis.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'Associé Unique.



L'Associé Unique
Galli Participations
représentée par Karine Stamens



61, rue Henri Regnault
92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Safran Seats

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Safran Seats

Société par actions simplifiée au capital de 7 556 800 €

Siège social : 61 rue Pierre Curie – 78370 Plaisir

515 450 088 RCS Versailles

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Safran Seats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 2.10.1 - Retraites et engagements assimilés » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les impacts du changement de méthode relatif aux règles d'évaluation des indemnités de fin de carrière comptabilisées, suivant la recommandation de l'ANC N°2013-02.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 2.10 de l'annexe indique la comptabilisation d'une provision pour risque environnemental. La provision pour risque environnemental est estimée sur la base des coûts de désamiantage, la déconstruction et la dépollution du site historique de la société dont la fermeture a été décidée le 30 octobre 2018.

Nous avons procédé à l'examen des données et des hypothèses sur lesquelles ont été fondées ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Courbevoie, le 29 avril 2022

Gaël Lamant

SAFRAN SEATS
Société par Actions Simplifiée au capital de 7.556.800 €
61 rue Pierre Curie - 78370 Plaisir
515 450 088 RCS VERSAILLES

A. ETATS FINANCIERS

B. ANNEXE

1.	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	7
2.	NOTE PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	10
3.	NOTES SUR LE BILAN	16
4.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	24
5.	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	27

A. ETATS FINANCIERS

Comptes annuels 2021
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

Compte de résultat au 31 décembre 2021

(en milliers d'euros)	Note	31.12.2020	31.12.2021
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	3.13	260 220	182 256
Production stockée		-14 584	1 934
Production immobilisée			
Transfert de charge d'exploitation	3.14		
Reprises sur provisions et dépréciations			
Amortissement/dépréciation des immobilisations			
Dépréciation de l'actif circulant		4 292	478
Provisions pour risques et charges		19 051	15 428
Autres produits		39 174	51 927
Produits d'exploitation (1)		308 152	252 022
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommation de l'exercice en provenance de tiers			
Achats stockés d'approvisionnement			
Matières premières		102 317	64 198
Autres approvisionnements			
Variation des stocks d'approvisionnements		3 064	(2 078)
Achats de sous-traitance			
Achats non stockés de matières et fournitures			
Services extérieurs		116 656	114 984
Impôts, taxes et versements assimilés		3 341	2 667
Charges de personnel			
Salaires et traitements		72 920	77 271
Charges sociales		33 978	32 514
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Amortissement/dépréciation des immobilisations		11 080	10 921
Dépréciation de l'actif circulant		193	6 318
Provisions pour risques et charges		3 987	15 666
Autres charges et produits financiers			
Autres charges		261	146
Charges d'exploitation (2)		347 796	322 606
Résultat d'exploitation (1) - (2)		(39 644)	(70 584)
Produits financiers		768	331
Charges financières		1 544	2 719
Résultat financier	3.15	(776)	(2 388)
Résultat courant (avant impôts)		(40 419)	(72 972)
Produits exceptionnels		343	356
Charges exceptionnelles		662	135
Résultat exceptionnel	3.16	(319)	221
Participation		(440)	455
Impôts (Crédit d'impôt CIR)		2 449	2 812
Total des produits		311 712	255 521
Total des charges		349 562	325 915
Résultat net (profit)		(37 850)	(70 393)

Comptes annuels 2021
Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

Bilan au 31 décembre 2021

ACTIF					
(en milliers d'euros)	Note	31.12.2020	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2021
Immobilisations incorporelles	3.1	8 445	20 239	(9 928)	10 311
Immobilisations corporelles	3.1	35 691	111 252	(74 553)	36 699
Immobilisations financières	3.1		0		0
Titres de participations	3.1	1 625	1 625		1 625
Autres immobilisations financières		115	134		134
Actif immobilisé		45 876	133 250	-84 480	48 770
Stocks et en-cours	3.2	85 853	105 636	(21 966)	83 669
Avances et acomptes versés sur commandes	3.3	6 959	7 440		7 440
Créances d'exploitation	3.3	85 256	75 194	(567)	74 627
Créances diverses	3.3	13 239	18 668		18 668
Comptes courants	3.3	4 963	7 208		7 208
Valeurs de placement		0			0
Disponibilités		6			0
Charges constatées d'avance	3.5	130	529		529
Actif circulant		196 406	214 675	-22 533	192 142
Prime de remboursement des emprunts					
Ecart de conversion - Actif	3.6				-
Total actif		242 282	347 925	-107 014	240 911

Comptes annuels 2021

Notes annexes aux états financiers de SAFRAN SEATS

PASSIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31.12.2020	31.12.2021
Capital social	3.7	20 000	7 557
Autres éléments de capitaux propres	3.7	(23 795)	31 640
Résultat de l'exercice	3.7	(37 850)	(70 393)
Capitaux propres		(41 645)	(31 197)
Avances et dettes conditionnées			
Autres fonds propres		0	0
Provisions pour risques et charges	3.8	46 853	46 709
Provisions pour risques et charges		46 853	46 709
Emprunts obligataire	3.9		
Dettes financières	3.9		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3.9	1 699	2 013
Dettes d'exploitation	3.9	68 796	74 568
Dettes diverses	3.9	164 787	147 846
Produits constatés d'avance	3.11	1 793	971
Dettes financières, d'exploitation et diverses		237 074	225 399
Ecarts de conversion - Passif	3.12		
Total passif		242 282	240 911

B. ANNEXE

La société Safran Seats est détenue de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris. A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par Safran SA, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909. Ce qui exonère Safran Seats de publier ses propres comptes consolidés.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire. Dans la suite de ces notes annexes, la société Safran Seats sera dénommée la Société.

L'exercice clos le 31 décembre 2021 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 236.861.277 euros.

Le résultat net comptable est une perte de 70.393.477,15 euros.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Note 1 - Impacts de la pandémie Covid-19

Au cours de l'année 2021, les pays sont confrontés à des situations sanitaires très différentes ainsi qu'à un rythme de déploiement hétérogène de la vaccination avec des impacts sur les conditions du trafic aérien, sous-jacent de l'activité de la Société.

Toutefois, les dernières tendances du trafic aérien confortent l'amélioration attendue. La Société gère cette reprise de l'activité au mieux que ce soit en termes de contrôle des coûts, de chaîne d'approvisionnement et de stocks, ce qui lui permettra de sortir renforcée de cette crise.

Même si la Société constate un renforcement de la reprise mois après mois depuis le début du second semestre 2021, des plans d'économies ont été mis en place pour poursuivre les efforts initiés en 2020 :

- Poursuite de l'activité partielle ;
- Optimisation des schémas industriels (incluant pour Safran Seats la démolition du site d'Issoudun- Lucien Coupet, et le lancement du projet de regroupement des activités sièges techniques et habillage sur le site d'Issoudun-La Limoise) ;
- Contrôle rigoureux des coûts opérationnels et des CAPEX ;
- Maîtrise des engagements d'investissement ;
- Plan de départs volontaires.

1.a. CONTINUITE D'EXPLOITATION ET LIQUIDITES

La société utilise le système de centralisation de trésorerie du Groupe Safran lui permettant de gérer de façon optimale tant ses besoins que ses excédents de trésorerie.

Le Groupe dispose des liquidités suffisantes pour financer la poursuite de l'ensemble des activités de la société.

1.b. PLAN D'ADAPTATION

L'objectif sur l'année 2021 était de maintenir un contrôle strict des coûts dans le cadre d'une reprise de l'activité progressive.

Suite à l'accord sur la Transformation d'Activité signé en juillet 2020, la Société a continué à adapter ses effectifs tout en préservant l'emploi et les compétences.

Dans un contexte encore incertain, le recours à l'activité partielle a perduré mais dans une moindre mesure pour accompagner la reprise.

L'indemnisation publique au titre des différents dispositifs d'activité partielle en France a été comptabilisée en diminution des charges de personnel.

La Direction du groupe Safran a signé le 21 Octobre 2021 avec les organisations syndicales représentatives un accord destiné à définir les modalités de la sortie de la crise liée à la Covid-19. Cet accord prévoit entre autres le versement d'un supplément de participation sur l'année 2022 au titre de l'exercice 2021, des négociations annuelles obligatoires en 2022 et une diminution continue de l'activité partielle longue durée.

1.C. PRESENTATION DES IMPACTS COVID-19

Les impacts de la pandémie sur l'activité de la Société affectent l'ensemble du compte de résultat et du bilan et ne sont pas isolés. La définition du résultat exceptionnel est sans changement par rapport aux exercices précédents.

1.D. AUTRES ACTIFS

Evaluation des stocks et encours

La valorisation des stocks et encours tient compte du retraitement de la sous activité (sous absorption des frais fixes) qui a été considérée comme une charge de la période.

Créances Clients

La Société continue de suivre étroitement le risque clients pour sécuriser les encours déjà nés et futurs.

Il est apporté une attention particulière aux compagnies aériennes et notamment à celles placées en procédure collective ou ayant annoncé des plans de restructuration.

Les créances et actifs présentant un risque (défaut de paiement à l'échéance, procédure de redressement judiciaire) ont été provisionnés au cas par cas.

Note 2 - Opérations sur capital et changement de forme sociale au cours de l'exercice 2021

Par suite de cessions par les actionnaires minoritaires de leurs actions, la totalité du capital est détenue depuis le 2 juillet 2021 par l'associé unique, Galli Participations.

Suivant décisions de l'Actionnaire Unique le 5 juillet 2021, il a été procédé à :

- une réduction du capital de la Société motivée par des pertes, d'un montant de 586.950 euros par voie de réduction du pair de chacune des 776.522 actions à 25 euros et à l'imputation du montant de cette réduction de capital sur les pertes sociales figurant au report à nouveau, le report à nouveau étant ainsi ramené de (62.815.853,29) euros à (62.228.903,29) euros,
- une augmentation de capital d'un montant de 7.556.800 euros, par émission de 302.272 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 264 euros, soit une valeur nominale de 25 euros assortie d'une prime d'émission de 239 euros par action (prime d'émission totale de 72.243.008 euros), souscrite en totalité par Galli Participations par compensation avec une créance liquide et exigible qu'elle détenait sur la Société,
- une réduction du capital de la Société motivée par des pertes d'un montant de 19.413.050 euros, aux fins d'apurer une partie des pertes sociales figurant au report à nouveau (ramené de (62.228.903,29) euros à (42.815.853,29) euros), par voie de réduction du nombre des actions, ramenées de 776.522 à 0,
- l'imputation des pertes sociales restantes, de 42.815.853,29 euros sur la prime d'émission résultant de l'augmentation de capital susvisée, le poste prime d'émission étant ainsi ramené de 72.243.008 euros à 29.427.154,71 euros.

A l'issue de ces diverses opérations, définitivement réalisées le 21 juillet 2021, le capital social s'élève à 7.556.800 euros, divisé en 302.272 actions d'une valeur nominale de 25 euros chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées, intégralement détenues par Galli Participations.

En conséquence de ces opérations, il a été constaté, au 21 juillet 2021, la reconstitution des capitaux propres de la Société, hors résultat de l'exercice.

Le 30 septembre 2021, l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société, de société anonyme en société par actions simplifiée (SAS) et adopté les statuts de la Société sous sa nouvelle forme de SAS.

2. NOTE PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Règles et méthodes comptables

2.1.1. Référentiel appliqué

Les comptes sociaux au 31 décembre 2021 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon les dispositions du Plan Comptable Général tels que définis dans le règlement ANC 2014-03 (version consolidée au 1er janvier 2021).

Les recommandations et observations de l'ANC (dont les mises à jour de l'année 2021) relatives à la prise en compte des conséquences de l'évènement Covid-19 dans les comptes de la société ont été appliquées.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.2. Immobilisations incorporelles

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève,
- les logiciels d'application sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée de un à cinq ans,

Les dépenses de R&D sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues.

Le fonds de commerce de l'activité après-vente de sièges aéronautiques acquis auprès de la société Zodiac Services Europe en 2018 ne fait pas l'objet d'un amortissement, mais d'un test de dépréciation annuel documenté par la Société.

2.3. Immobilisations corporelles

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération. Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

2.3.1. Amortissements

Les principales durées d'utilisation sont :

- construction : 20 ans,
- installations techniques, matériel et outillage : entre 3 et 8 ans,
- mobilier et agencements : 10 ans,
- matériel informatique : 3 / 4 ans,
- matériel de transport : 4 / 5 ans.

Pour les immobilisations fiscalement amortissables en dégressif la différence entre dotation linéaire et dotation totale est comptabilisée en amortissements dérogatoires.

2.3.2. Dépréciations

Si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour la Société.

2.4. Immobilisations financières

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition. Une dépréciation des titres de participation doit être comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire des titres est appréciée soit :

- en fonction du cours de bourse moyen du dernier mois précédent la clôture, pour les participations cotées,
- en fonction de la quote-part de situation nette corrigée, le cas échéant, des plus-values latentes significatives nettes des impôts correspondants,
- en fonction de la valeur intrinsèque des fonds propres, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus (valeur d'entreprise), diminuée, le cas échéant, de l'endettement.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

2.5. Stocks et travaux en cours

2.5.1. Valeurs brutes

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont valorisés au coût de revient (coût d'acquisition ou de production), déterminé selon la méthode du FIFO ou à la valeur probable de réalisation si celle-ci est inférieure. Aucun frais financier n'est inclus dans la valorisation.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production pour les charges directes et indirectes de production, et au prix moyen pour la consommation de matière.

Le coût de revient est déterminé sur la base d'une capacité normale de production, excluant ainsi l'effet potentiel d'une sous-activité.

2.5.2. Dépréciations

Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient des stocks et travaux en cours est supérieur à la valeur de réalisation, notamment en raison de l'absence de perspective de vente, de la rotation considérée comme très lente ou d'obsolescence.

Les stocks, présentant le risque d'une valeur de marché inférieure à leur valeur comptable, sont dépréciés dans une plage de 45% à 90%.

2.6. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée sur les créances lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

Les dettes et créances en devises sont converties au cours en vigueur au 31 décembre. Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion actif et passif prévus à cet effet. Les pertes de change latentes qui ne sont pas compensées par une couverture de change font l'objet d'une provision pour risque.

2.7. Disponibilités

Les disponibilités sont constituées essentiellement des comptes bancaires créditeurs détenus par la Société. Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existant à la clôture des comptes sont converties au cours en vigueur au 31 décembre. Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés en résultat financier.

2.8. Créances diverses / Dettes diverses (en fonction)

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe, la société Safran a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la société Safran. Le poste « Dettes diverses » est essentiellement constitué du compte courant Safran SA.

2.9. Provisions réglementées

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiquées sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

2.10. Provisions pour risques et charges

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie. Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable. Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la société.
- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :
 - Les provisions « Concessions, amendes et pénalités » couvrent l'estimation du risque lié aux engagements commerciaux pris lors de la négociation des commandes au titre de concessions et autres litiges potentiels,
 - La provision pour environnement couvre les frais de réhabilitation d'un site historique de la société dont la fermeture a été décidée au cours de l'exercice 2018,
 - Les provisions pour garanties couvrent les incidents durant la période de garantie,
 - Les provisions pour litiges concernent les fins d'affaires et les affaires prudhommales en cours.
 - retraites et autres avantages assimilés.

2.10.1. Retraites et engagements assimilés

Note 3 - Changement de méthode comptable

Modification du 5 novembre 2021 de la recommandation ANC 2013-02 du 07 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite

Mise en œuvre :

La Société a pris note de la modification de la recommandation 2013-02 et a examiné son champ d'application au titre de la répartition du coût des services associés à un régime de prestations définies.

La Société a identifié que les indemnités de fin de carrière qu'elle provisionne étaient les principaux avantages long terme concernés.

La Société a choisi comme le permet la nouvelle recommandation de l'ANC, d'adopter la méthode qui est conforme à celle introduite par l'IFRS IC.

Jusqu'alors, la dette était étalée de manière linéaire entre la date d'embauche du salarié et la date de départ à la retraite.

Dorénavant, la dette sera étalée de façon linéaire uniquement sur les dernières années correspondant à la borne inférieure du palier de droits atteint par le bénéficiaire au moment de son départ à la retraite ou à partir de la date d'embauche si la période d'activité avant la retraite est inférieure.

Première application :

Etant appliquée au titre de l'exercice en cours à la date de publication de la recommandation, ce changement de méthode est traité comme un changement de réglementation.

L'impact de ce changement est comptabilisé en contrepartie des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2021 au poste report à nouveau.

La provision pour indemnité de départ à la retraite n'étant pas déductible fiscalement, l'impact du changement n'a pas d'effet impôt dans les comptes sociaux.

L'application de la modification de la recommandation de l'ANC a pour effet :

- Une augmentation des capitaux propres de 1 257 K€
- Corrélativement une diminution de la provision pour avantages au personnel de 1 257 K€

2.11. Opérations en devises

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran, le cours couvert, est appliqué à l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats. Par ailleurs, les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement.

A la date de clôture :

- Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran :
 - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, sans incidence sur le compte de résultat,
 - L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires,
- Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrit en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat financier.

- La composante en devise des provisions pour perte à terminaison et/ou d'engagement de livraison en euro, est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte, pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran.

2.12. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à la vente de sièges aéronautiques, aux frais de développements associés et aux pièces détachées et services correspondants.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société, lorsqu'il peut être évalué de façon fiable et lorsque la Société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens et des services.

2.13. Résultat exceptionnel

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général défini au règlement ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016. Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

2.14. Impôts sur les bénéfices et intégration fiscale

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1^{er} janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue entre la Société et la société Safran SA prévoit que la Société comptabilise la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et que la société Safran SA enregistre le solde de l'impôt dû au titre du résultat fiscal d'ensemble.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Valeurs brutes

	31.12.2020	Acquisitions, apports, création, augmentation	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2021
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Frais de recherche et de développement					0
Concessions et droits similaires					0
Fonds de commerce et droit au bail	2 240	1 035			3 275
Autres immobilisations incorporelles	13 148	870	558		14 576
Immobilisations incorporelles en cours	613	2 333	(558)		2 388
Avances et acomptes					0
Immobilisations incorporelles	16 001	4 238	0	0	20 239
Terrains	208				208
Constructions	24 342	1 182			25 524
Installations, matériel, outillages	62 866	6 656	4 259	-29	73 753
Autres immobilisations corporelles	7 940	118	233		8 291
Immobilisations corporelles en cours	6 367	1 602	(4 492)		3 476
Avances et acomptes	0				0
Immobilisations corporelles	101 723	9 557	0	-29	111 252
Participations financières	1 625				1 625
Créances rattachées à des participations	0				0
Autres immobilisations financières	115	20			134
Immobilisations financières	1 740	20	0	0	1 759

Amortissements

	31.12.2020	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2021
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement						0
Concessions et droits similaires						0
Fonds de commerce et droit au bail	40					40
Autres immobilisations incorporelles	7 516	2 372				9 888
Immobilisations incorporelles en cours						0
Avances et acomptes						0
Immobilisations incorporelles	7 556	2 372	0	0	0	9 928
Terrains	18					18
Constructions	18 159	1 045				19 205
Installations, matériel, outillages	40 994	6 824				47 818
Autres immobilisations corporelles	6 861	651				7 512
Immobilisations corporelles en cours						0
Avances et acomptes						0
Immobilisations corporelles	66 032	8 520	0	0	0	74 553
Participations financières						0
Créances rattachées à des participations						0
Autres immobilisations financières						0
Immobilisations financières	0	0	0	0	0	0

Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice	Résultat de l'exercice	Dividendes ancaissés sur l'exercice
				Brut	Net					
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)										
Dénomination - siège social										
Participation (10 % à 50 % du capital détenu)										
Participation Zodiac US	0	1 644 174 k\$	2,49	1 625 k€	1 625 k€			0	825 k\$	0
Participation Safran Seats Asia	1 SGD	4,2 k\$	100	0	0	0	0	10 238 kUSD	62 kUSD	0

3.2. Stocks et en-cours

	31.12.2020	31.12.2021
(en milliers d'euros)	Net	Net
Matières premières et approvisionnements	53 561	51 097
Produits finis	1 982	1 390
En-cours de production	30 310	31 183
Marchandises	(0)	
Total	85 853	83 669

3.3. Créances

Au 31 décembre 2021, les créances se répartissent comme suit :

	Brut au 31.12.2021	< 1 an	> 1 an à 5 ans	+ 5 ans
(en milliers d'euros)				
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	7 440	7 440		
Créances clients et comptes rattachés	75 194	75 194		
Créances fiscales et sociales	10 916	10 916		
Autres créances d'exploitation	95	95		
Créances d'exploitation	93 645	93 645	0	0
Créances diverses	7 657	7 657		
Comptes courants	7 208	7 208		
Charges constatées d'avance	529	529		
Ecart de conversion actif	0			
Créances diverses	15 394	15 394	0	0
Dépréciations	(567)	-567		
Total	108 472	108 472	0	0

3.4. Produits à recevoir

	31.12.2020	31.12.2021
(en milliers d'euros)		
Créances rattachées à des participations	1 625	1 625
Autres immobilisations financières	115	134
Créances d'exploitation	16 920	20 241
Autres créances	8 075	16 647
Total	26 735	38 647

3.5. Charges constatées d'avances

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2021 sont de 529,1 K€.

3.6. Ecarts de conversion actif et primes de remboursement des emprunts

Il n'existe pas d'écarts de conversion actif au 31 décembre 2021.

3.7. Capitaux propres

Au 31 décembre 2021, le capital social de Safran Seats est composé de 302.272 actions pour un montant de 7.556.800 €. Ces actions sont détenues en totalité par la société GALLI PARTICIPATIONS.

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	302 272			25
Actions de présence				

(en milliers d'euros)	31.12.2020	Changement de méthode (*)	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31.12.2021
Capital social	20 000			7 557	(20 000)	7 557
Autres éléments de capitaux propres	0					0
Primes d'émission de fusion, d'apport	1 405		(44 221)	72 243		29 427
Ecarts de réévaluation	0					0
Réserve légale	2 000		(2 000)			0
Réserves indisponibles	0					0
Réserve statutaire et contractuelle	0					0
Réserves réglementées	0					0
Autres réserves	8 954		(8 954)			0
Report à nouveau	(75 175)	1 257	55 175		20 000	1 257
Acompte sur dividendes	0					0
Subventions d'investissements	0					0
Provisions réglementées	1 171			134	(350)	955
Résultat de l'exercice	0				(70 393)	(70 393)
Total	(41 645)					(31 197)

(*) Impact du changement de méthode lié à la mise à jour de la recommandation 2013-02 de l'ANC relative à la répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies (cf note 2 Changement de méthode)

3.8. Provisions réglementées et provisions pour risques et charges

	31.12.2020	Changement de méthode (*)	Dotations	Reprises		31.12.2021
				sans objet	avec utilisation	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Amortissements dérogatoires	1 171		134	(350)		955
Autres provisions réglementées						-
Total provisions réglementées						-
Total provisions réglementées	1 171					955
Lettres d'engagement	3 847			(1 026)	(79)	2 741
Amendes et pénalités	1 584		505		(1 247)	842
Environnement	11 100			(1 309)	(1 396)	8 395
Concessions	794		3 544	(63)	(640)	3 634
Garanties	7 997		3 927	(2 851)	(1 431)	7 643
Engagements de retraite et assimilés	17 005	-1 257	1 851		(587)	17 011
Pertes à terminaison et pertes en carnet	0					-
Litiges	1 858				(990)	868
Autres (Provision AGA)	2 668		6 738		(3 832)	5 574
Total provisions pour risques et charges	46 853					46 709
Résultat d'exploitation						
Résultat financier						
Résultat exceptionnel						
Total						

(*) Impact du changement de méthode lié à la mise à jour de la recommandation 2013-02 de l'ANC relative à la répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies (cf note 2 Changement de méthode)

Engagements de retraite et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2020	31.12.2021
Taux d'actualisation	0,50%	1,00%
Taux d'inflation	1,75%	1,75%
Taux de rendement des actifs	0,50%	1,00%
Taux d'augmentation des salaires	Table par âge	Table par âge
Age probable de départ personnel cadre	64	64
Age probable de départ personnel non cadre	62	62
Table de mortalité utilisée	INSEE 2013-2015 / TGHF05	INSEE 2013-2015 / TGHF05

	31.12.2020	31.12.2021	Régimes de retraites à prestations définies	Indemnité de départ à la retraite
(en millions d'euros)				
Valeur actualisée de l'obligation	(20 171)	(16 080)		(16 080)
Valeur de marché des actifs de couverture	0	0		
Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) aux actifs de couverture	(20 171)	(16 080)	0	(16 080)
Ecarts actuariels et coût des services passés non comptabilisés au bilan	5 404	1 422		1 422
Engagements provisionnés au bilan	(14 767)	(14 657)	0	(14 657)
Coût des services rendus	1 554	1 461		1 461
Coût financier	114	92		92
Amortissement des écarts actuariels	202	183		183
Evénements spéciaux	0	0		
Charge	1 870	1 735	0	1 735
Rendement attendu des actifs de couverture	0	0		
Prestations payées	(817)	(587)		(587)
Variation de provision - dotation (reprise)	1 053	1 148	0	1 148

3.9. Dettes financières, dettes d'exploitation et dettes diverses

(en milliers d'euros)	Bruts au 31.12.2021	A 1 an ou plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire	-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-			
Billets non garantie de trésorerie	-			
Emprunts et dettes financières divers	-			
Dépôts et cautionnements reçus	-			
Autres emprunts et dettes assimilés	-			
Dettes rattachées à des participations	-			
Intérêts courus	-			
Dettes financières	0	0	0	0
Avances et acomptes reçus sur des encours	2 013	2 013		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 831	40 831		
Dettes fiscales et sociales	23 998	23 998		
Autres dettes d'exploitation	9 252	9 252		
Dette d'exploitation	76 094	76 094	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	488	488		
Dettes diverses	147 846	147 846		
Ecart de conversion passif	-	0		
Dettes financières, d'exploitations et diverses	148 334	148 334	-	-
Produits constatés d'avance	971	971		
Total	225 399	225 399	-	-

3.10. Charges à payer

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2021
Dettes financières (intérêts courus)	0	0
dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 489	18 348
Dettes sociales	14 024	15 157
Dettes fiscales	1 198	1 054
Autres dettes	2 763	1 209
Total	37 474	35 767

3.11. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance au 31 décembre 2021 sont de 971,3 K€.

3.12. Ecarts de conversion passif

Il n'existe pas d'écart de conversion passif au 31 décembre 2021.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.13. Chiffre d'affaires

	31.12.2020	31.12.2021
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Sièges passagers	158 196	67 525
Sièges équipages	8 550	8 705
Composants aéro (M10C)	9 625	14 262
Matières première (M11C+M11M)		11 231
Services	3 286	3 388
Ventes d'études	7 497	13 466
Autres	73 067	63 680
Total	260 220	182 256

	31.12.2020	31.12.2021
<i>(en milliers d'euros)</i>		
France	41 271	45 873
Export	218 948	136 383
Total	260 220	182 256

3.14. Transfert de charges

Il n'existe pas de transferts de charges au 31 décembre 2021.

3.15. Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Dividendes reçus et autres produits de participation		
Intérêts et produits assimilés		
Dépréciations des titres de participation		
Autres reprises de provisions financières		
Différences positives de change	768	331
Produits financiers	768	331
Dépréciations des titres de participation		
Autres dotations aux provisions financières		
Intérêts et charges assimilés	564	1 597
Différences négatives de change	981	1 122
Charges financières	1 544	2 719
Résultat financier	(776)	(2 388)

3.16. Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Variation des provisions réglementées	299	350
Produits sur opérations de gestion	44	7
Produits sur opérations en capital		
Charges sur opérations de gestion	(421)	(1)
Charges sur opérations en capital		
Autres	(241)	(134)
Produits exceptionnels	(319)	221

3.17. Impôt sur les bénéfices

La société est dans le périmètre d'intégration fiscale du Groupe Safran. Conformément à la convention d'intégration, la charge d'impôt supportée par la société correspond à l'impôt qu'elle aurait dû verser si elle n'était pas membre du Groupe.

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	(72 972)		(72 972)
Exceptionnel	221		221
Participation	(455)		(455)
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..	2 812		2 812
Total	(70 393)	0	(70 393)
Taux d'impôt			26,50%

3.18. Accroissement et allègements de la dette future d'impôt

(en milliers d'euros)	31.12.2021	
ACCROISSEMENT DE LA BASE FUTURE D'IMPOTS	Accroissement de la base future d'impôt :	Impôt futur sur :
Provisions réglementées		
Amortissements dérogatoires	0	0
Provisions pour investissements	0	0
...	0	0
Ecart latents de taux de change	0	0
Autres	0	0
...	0	0
Total	0	0
ALLEGEMENT DE LA BASE FUTURE D'IMPOTS	Allègement de la base future d'impôt :	Impôt futur sur :
Charges non déductibles de l'année de comptabilisation		
Contributions fiscales et parafiscales (ORGANIC) 2021	267	69
Réajustement Concessions 2021	1 938	501
Provisions pour engagements de retraites et assimilés 2021	1 644	425
Effort construction OCIL 2021	305	79
Prov. ATA	225	58
Participation 2021	455	118
Total	4 834	1 249
Déficit reportable	-58 915	-18 865
Total	-58 915	-18 865

4. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

4.1. Engagements hors bilan et passifs éventuels

Il n'existe pas d'engagements hors bilan au 31/12/2021.

4.1.1. *Engagements de crédit-bail*

Il n'existe aucun contrat de crédit-bail, uniquement des engagements de longue durée.

4.1.2. *Autres engagements commerciaux*

Il n'existe aucun engagement relatif à des contrats de location simple.

4.1.3. *Instruments financiers et de couverture*

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Safran SA, une couverture de change est accordée par Safran SA à la Société par laquelle Safran SA s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et Safran SA s'engage à reverser à la Société tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés au moins une fois par an.

Au cours de l'exercice 2021, le principal cours couvert dont a bénéficié la Société de la part de Safran SA a été le suivant : 1 EUR = 1,16 USD

4.1.4. *Autres engagements financiers donnés ou reçus*

Néant

4.2. Effectif moyen

	31.12.2020	31.12.2021
Ingénieurs et cadres	619	629
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	492	452
Ouvriers	522	467
Effectif salarié	1 633	1 549
Personnel mis à disposition	83	110
Effectif total	1 716	1 658

4.3. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat n'est pas fourni dans la mesure où le document de référence annuel du Groupe Safran mentionne cette information.

* * *